



ADMINISTRATION SUPÉRIEURE
DES ÎLES WALLIS-ET-FUTUNA

.....

CABINET

FICHE DE PROCÉDURE

MANUTENTION COMMERCIALE AÉROPORTUAIRE

AÉROPORT HIHIFO DE WALLIS ET FUTUNA

Déclinaison des précautions sanitaires concernant les manutentions opérées pour les marchandises relevant du fret aéroportuaire.

Procédure aéroportuaire :

Procédure de manipulation valable dans tous les cas de figure, quel que soit le degré d'urgence afin de délester les soutes de l'appareil au regard de la réglementation aérienne (SEAC, compagnie aérienne).

a/ le responsable d'ACI monte dans la cabine si nécessaire avec les équipements de protection individuels (masque, gants), et maintient la distance de 1m avec les personnels navigants

b/ prise de possession des EPI par les assistants manutentionnaires en escale, qui montent dans les soutes et déchargent/manipulent les containers

c/ déchargement des containers de l'avion afin de les déposer dans le local fret

d/ la douane ainsi que les services sanitaires (BIVAP) équipés d'EPI, vérifient les marchandises et visent les documents nécessaires à la mainlevée du fret

e/ fermeture du local fret côté piste et ouverture côté ville

f/ enlèvement du fret médical et des denrées périssables (ADS, Général Import)

g/ le personnel navigant Aircalin est autorisé à descendre de l'avion pour se rendre uniquement en zone fumeur côté piste (interdiction de rentrer dans les bâtiments).

h/ 24 heures après, enlèvement du reste de la marchandise stocké dans le local fret par les différents destinataires avec EPI (Général Import, SPT, Divers)



Le Préfet, Administrateur Supérieur
des Îles Wallis et Futuna

Thierry QUEFFELEC